

Sujet zéro



Inspection de l'Enseignement Agricole

Diplôme:
Baccalauréat Professionnel « Gestion des Milieux Naturels et de la Faune (GMNF) »

Epreuve : E5 Raisonner des choix techniques

Définition de l'épreuve

(référence : Arrêté de diplôme et Note de service DGER)

[Arrêté du 7 janvier 2022](#) portant création de la spécialité "gestion des milieux naturels et de la faune" du baccalauréat professionnel et fixant ses conditions de délivrance (JO du 19 janvier 2022)

[Note de service DGER/SDPFE/2023-33 du 16 janvier 2023](#) : Définition des épreuves et des modalités d'évaluation du domaine professionnel de la spécialité "Gestion des milieux naturels et de la faune-GMNF" du baccalauréat professionnel délivré par le MASA

La note de service précise les conditions de déroulement de l'épreuve E5 :

La capacité évaluée :

L'épreuve E5 valide la capacité C5 : « Raisonner des choix de gestion des milieux naturels et de la faune ».

Les capacités intermédiaires évaluées dans l'épreuve E5 sont :

Capacités certifiées	
C5.1 Identifier les enjeux de gestion d'un site	Repérage des éléments de contexte Repérage des fonctions à enjeu pour un site Construction d'une démarche de problématisation
C5.2 Envisager des choix de gestion des milieux naturels et de la faune	Précision des éléments de contexte d'un cas choisi par le candidat Analyse de la pertinence des choix réalisés au regard du développement durable

Type d'épreuve :

L'épreuve E5 prend la forme d'une évaluation ponctuelle terminale (EPT) écrite d'une durée de deux heures trente. Elle est commune aux candidats en CCF ou hors CCF. Elle est affectée d'un coefficient 2.

Modalités :

Le candidat mobilise pour cette épreuve les outils acquis dans le module MP5. Il valorise une expérience professionnelle de son choix.

Le sujet de l'épreuve s'appuie sur des documents d'une à plusieurs pages dont la lecture ne dépasse pas une demi-heure.

Le questionnement est organisé en deux parties correspondant aux capacités évaluées :

C 51 Identifier les enjeux de gestion d'un site :

Un questionnement sous forme de consignes avec le, ou les, document(s) support(s), permet au candidat de construire une démarche de problématisation concernant le site étudié et mettant en relation les choix de gestion, le contexte et les enjeux du site.

C52 Envisager des choix de gestion des milieux naturels et de la faune :

Un questionnement sous forme de consignes permet l'exploitation par le candidat d'un (ou des) exemple(s) qu'il aura choisi(s) et qui relève(nt) de la même logique que celle qui est présentée dans le ou les document(s) support(s). Le candidat précise les éléments du contexte socio-économique, juridique, écologique et les acteurs concernés, afin de rendre compréhensible l'exemple choisi. Il précise les enjeux et discute des choix réalisés au regard de deux dimensions du développement durable a minima.

Evaluation et examinateurs :

Les examinateurs utilisent une grille d'évaluation critériée nationale jointe au sujet qui prend obligatoirement en compte les cinq critères des deux capacités intermédiaires évaluées.

La grille d'évaluation est construite en déclinant en indicateurs les critères du référentiel d'évaluation.

Cette épreuve pluridisciplinaire est corrigée en binôme par deux enseignants, un enseignant de STAE/gestion et aménagements des espaces naturels et un enseignant choisi parmi les disciplines suivantes :

- SESG/gestion d'entreprise, intervenant dans la spécialité du diplôme,
- Biologie-Ecologie intervenant dans la spécialité du diplôme.

Exemple de libellé d'un sujet

Concilier agriculture et préservation de l'œdicnème criard dans les plaines de Bièvre et du Liers en Isère.

Les plaines de Bièvre et du Liers constituent un vaste territoire situé dans le nord du département de l'Isère. Elles accueillent une agriculture variée comprenant des grands espaces de cultures de céréales, de la polyculture extensive et de l'élevage. Certains oiseaux inféodés aux milieux de steppes, comme l'œdicnème criard, se sont adaptés à ces paysages agricoles qu'ils utilisent comme habitats de substitution. Ces dernières décennies, l'intensification des pratiques agricoles et le développement d'infrastructures industrielles et urbaines (autoroute, aéroport, zones industrielles et voie ferrée) menacent la survie de l'œdicnème criard. La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Auvergne-Rhône-Alpes a souhaité mettre en place un plan de conservation permettant la préservation de l'espèce en accompagnant les collectivités, les entreprises et le monde agricole dans la mise en œuvre de pratiques favorables à la préservation de l'œdicnème criard.

Liste des documents

Le document 1 : Le plan de sauvegarde dans les plaines de Bièvre et du Liers, un projet multi-partenarial ambitieux présente le travail effectué par la LPO Isère en vue de répondre à la baisse des effectifs de l'espèce

Le document 2 : Fiche de présentation de l'œdicnème criard (*Burhinus oedicnemus*) dans le département de l'Isère présente l'œdicnème criard d'après la LPO Isère.

Le document 3 : Programme d'actions en faveur de l'œdicnème criard dans le plan de conservation de l'espèce présente les mesures d'actions en faveur de l'œdicnème criard

Le document 4 : Exemple d'actions en faveur de l'œdicnème criard sur une parcelle agricole présente la mise en œuvre concrète d'une action intégrée aux travaux des cultures à l'époque de la nidification.



Traiter les consignes suivantes en vous aidant des différents documents et de vos connaissances

Partie 1 : Les enjeux de la gestion de l'œdicnème criard dans les plaines de Bièvre et du Liers

- 1.1. Identifier les trois principales évolutions des espaces dans les plaines de Bièvre et du Liers menaçant l'œdicnème criard.
- 1.2. Identifier les trois actions de la première phase de travail pour l'élaboration du plan de conservation des espèces protégées dans les plaines de Bièvre et du Liers.
- 1.3. Préciser en quoi le « principe de solidarité écologique » peut participer à la préservation de l'œdicnème criard ou du busard cendré.
- 1.4. Expliquer pourquoi le contexte socio-économique des plaines de Bièvre et du Liers rend prioritaire la mise en œuvre d'actions locales de préservation de l'œdicnème criard.
- 1.5. Préciser le rôle des acteurs qui participent à l'élaboration du plan de conservation de l'œdicnème criard.
- 1.6. Identifier les pratiques agricoles menaçant les populations d'œdicnème criard.
- 1.7. Expliquer pourquoi l'implication des agriculteurs est indispensable à la réussite du plan de conservation de l'œdicnème criard en s'appuyant sur trois pratiques agricoles favorables à l'espèce.
- 1.8. Formuler une problématique de conservation d'une espèce protégée en milieu agricole dans le département de l'Isère.

Partie 2 : Les choix de gestion des milieux naturels et de la faune à partir d'un cas particulier

2.1. Présenter à l'aide d'un cas concret de votre choix, éventuellement en lien avec une expérience professionnelle vécue, une action visant à concilier préservation d'une espèce protégée et activités économiques d'un territoire.

Indiquer notamment :

- Le contexte naturel et géographique, les acteurs, les aspects socio-économiques et réglementaires ;
- Les enjeux et les objectifs de l'opération menée.

2.2. Préciser les choix de gestion mis en œuvre au regard du développement durable.

2.3. Discuter la pertinence de ces choix de gestion au regard du développement durable.

Grille d'évaluation

Capacité C5 « Raisonner des choix de gestion des milieux naturels et de la faune »

Capacités intermédiaires	Critères	Indicateurs potentiels	Consignes	Barème
C5.1 « Identifier les enjeux de gestion d'un site »	Repérage des éléments de contexte et des enjeux	- Compréhension du contexte - Explicitation des notions clés - Identification des acteurs	1.1 1.2 1.3 1.4 1.5	/3
	Repérage des fonctions à enjeu pour un site	- Identification des usages socio-économiques - Identification des effets des usages sur le milieu - Explicitation des enjeux	1.1 1.4 1.6	/3
	Construction d'une démarche de problématisation	- Explicitation du rôle des acteurs impliqués et de la dynamique des territoires - Prise en compte des politiques publiques et de la réglementation - Prise en compte des impacts sur le fonctionnement des écosystèmes et des choix techniques mobilisés - Formulation d'une des problématiques repérées	1.5 1.6 1.7 1.8	/8
C5.2 « Envisager des choix de gestion des milieux naturels et de la faune »	Précisions des éléments de contexte d'un cas choisi par le candidat.	- Précisions des éléments de contexte de l'activité choisie par le candidat - Précisions des objectifs et des enjeux explicitant la mise en œuvre de l'activité	2.1	/3
	Analyse de la pertinence des choix réalisés au regard du développement durable	- Explicitation de la mise en œuvre des choix techniques - Pertinence de l'argumentaire développé par le candidat	2.2 2.3	/3

Document 1 :

Le plan de sauvegarde dans les plaines de Bièvre et du Liers, un projet multi-partenarial ambitieux

Les plaines de Bièvre et du Liers sont connues pour accueillir de nombreuses espèces spécifiques des milieux agricoles, telles que le busard cendré ou l'œdicnème criard. Le développement économique de la région a encouragé le déploiement d'importants projets de développement urbain, des zones d'activités et des extensions de carrières, soumises par la loi au **principe de solidarité écologique** (éviter, réduire et à défaut, compenser les impacts sur les espèces protégées et leurs milieux). Parallèlement, l'intensification des modes d'exploitation agricole modifie les conditions d'accueil de ces oiseaux inféodés aux plaines steppiques et ayant trouvé dans les régions cultivées, des conditions écologiques favorables à leur développement.

Interpelée par cette évolution rapide, la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) Auvergne-Rhône-Alpes a proposé de mettre en place une stratégie globale de conservation permettant de concilier le développement des territoires avec la préservation de ces espèces.

En 2017, la LPO Isère, par un travail de terrain visant à identifier les zones occupées par l'œdicnème criard a localisé la population et a défini les secteurs à préserver de l'urbanisation. En parallèle, une analyse cartographique a permis d'identifier les zones agricoles favorables à l'espèce pour ensuite prévoir la mise en place de mesures de conservation.

Une deuxième phase en 2018 a porté sur un travail d'inventaire foncier de sites d'accueil existants et potentiels qui a permis d'élaborer des propositions de scénarios pour assurer un maintien durable de cette espèce et de son habitat sur la plaine.

*Source : Rapport d'activités 2017 de la LPO Isère
– Document modifié pour les besoins de l'épreuve.*

Document 2 :

Fiche de présentation de l'œdicnème criard (*Burhinus oedicnemus*) dans le département de l'Isère

Statuts de protection et de conservation

Textes réglementaires : France : Protégé par la loi
Europe : Protégé par la directive « oiseaux »

Listes rouges des espèces menacées : Isère : En danger
France : Vulnérable
Europe : Quasi menacée



Un adulte
d'œdicnème criard

Distribution en Isère

L'espèce fréquente les secteurs agricoles des plaines de la Bièvre, du Liers et du nord-ouest du département où elle apprécie les milieux diversifiés avec une alternance de labours, de cultures, de friches ou de jachères et de zones herbacées. La densité est faible et la population reste difficile à estimer en raison de sa discrétion.

Écologie

L'œdicnème criard est une espèce migratrice observable en Isère à partir du mois de mars. La ponte a lieu vers la fin avril et en mai. Dès la mi-juillet et jusqu'à la mi-octobre, on peut observer des rassemblements postnuptiaux pouvant compter plusieurs dizaines d'oiseaux.

Les espaces agricoles complexes, composés de l'alternance de grandes cultures, de zones de polycultures et d'élevage offrent des conditions favorables tant pour la période de nidification que pour les rassemblements postnuptiaux. L'espèce est sensible au dérangement et fuit également les cultures irriguées et les zones de monoculture qui ne sont pas du tout attractives.

Tendances évolutives

Autrefois liée à des biotopes naturels souvent disparus, comme les zones steppiques ou les berges et îles caillouteuses des rivières, l'espèce, malgré son adaptation déjà ancienne aux milieux agricoles, subit maintenant la transformation de ces milieux (intensification des cultures, irrigation), voire leur disparition au profit de l'urbanisation. Sa conservation dépend du maintien d'une agriculture non-intensive, la conservation d'une mosaïque paysagère de cultures favorables et un assolement régulier.

Mesures favorables à la conservation de l'espèce

- Réduction des intrants agricoles,
- Maintien d'une couverture herbacée sous une culture ligneuse (vigne, arboriculture...),
- Création de bandes enherbées,
- Maintien des milieux ouverts (prairies, marais, coteaux...),
- Gestion raisonnée du pâturage,
- Gestion raisonnée des fauches,
- Réduction du dérangement à proximité directe du nid.

Source : LPO Isère

DOCUMENT 3 :

Programme d'actions en faveur de l'œdicnème criard (*Burhinus oedicnemus*) dans le plan de conservation de l'espèce

Le financement du programme d'actions a été assuré par la Région Auvergne-Rhône-Alpes et le Département de l'Isère.

Le présent programme d'actions formalise jusqu'en 2024 les opérations à mettre en œuvre pour la préservation de l'œdicnème criard dans la plaine agricole.

La LPO Isère a identifié trois principaux axes d'action qu'elle met en œuvre dans le territoire :

- **Mettre en place des mesures de conservation** : ce thème reprend toutes les actions de conservation de l'œdicnème criard pouvant être mises en place afin d'atteindre l'objectif de conservation de la population actuelle (estimée à 80 couples). Il s'agit de préserver les espaces agricoles de l'urbanisation et de maintenir des pratiques agricoles favorables (protection des nids, décalage de la date des semis ...).

- **Réaliser des suivis** : des actions de suivis écologiques sont nécessaires à une meilleure estimation de la population de la zone d'étude, suivi du succès de la reproduction mais aussi le suivi des menaces.

- **Communiquer et sensibiliser les acteurs du territoire** : une part de la réussite de la mise en œuvre de ce plan repose sur la capacité à le faire connaître et à le faire partager auprès des partenaires (développement de plaquettes d'information, de réunions publiques ...). Par ailleurs, des formations assurées par la LPO sont mises en place auprès des agriculteurs volontaires pour mettre en œuvre de nouvelles pratiques favorable à l'œdicnème criard.

*Source : "Œdicnème criard" - Plan Local de Sauvegarde
- DREAL Région Auvergne-Rhône-Alpes
- Document modifié pour les besoins de l'épreuve.*

DOCUMENT 4 :

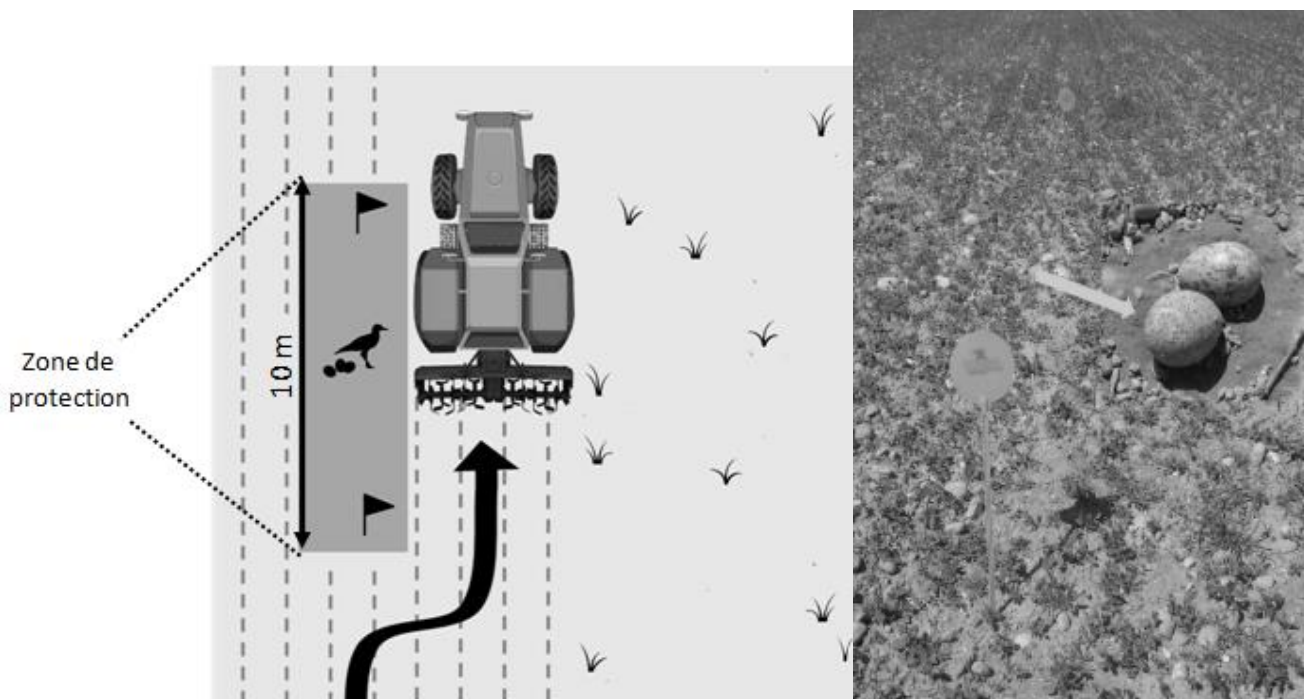
Exemple d'actions en faveur de l'œdicnème criard sur une parcelle agricole

Objectif : Améliorer le succès reproducteur de l'espèce en contexte agricole, sans contrainte économique pour les exploitants.

Contexte : Une grande partie des effectifs nicheurs est localisée en contexte agricole, en majorité sur des surfaces cultivées en maïs. Les travaux agricoles engendrent un fort risque de destruction des nichées d'œdicnème. Les mesures proposées visent à limiter cette destruction et améliorer ainsi le succès reproducteur de l'espèce en milieu agricole.

Résultats attendus : Réussite des nichées en contexte agricole. Augmentation ou stabilisation des effectifs nicheurs occupant les cultures.

Actions à mettre en œuvre : Dans le cadre de l'action, les nids seront localisés précisément par les personnes en charge du suivi de l'espèce. Un contact avec l'exploitant concerné par une nichée d'œdicnème criard devra être entrepris afin d'exposer la démarche et l'informer de la localisation du nid. Un jalonnement du nid sera mis en place par l'installation d'un jalon à 5 m en amont et en aval du nid (pour ne pas apparaître comme un perchoir à prédateur) dans le sens du rang de culture. Ceci permettra à l'exploitant de visualiser le nid lors des travaux agricoles (voir schéma ci-après) et ainsi éviter sa destruction en s'écartant d'un mètre de part et d'autre du nid (soit 10 m²).



Principe de protection d'un nid en contexte agricole

*Source : œdicnème criard- Plan Local de Sauvegarde
- DREAL Région Auvergne-Rhône-Alpes.
- Document modifié pour les besoins de l'épreuve.*

Grille d'évaluation

GRILLE D'EVALUATION complétée avec l'aide à la correction du sujet « zéro » : œdichnème criard

Capacités C5 « Raisonner des choix de gestion des milieux naturels et de la faune »

Capacités intermédiaires C5.1- « Identifier les enjeux de gestion d'un site » **C5.2-** « Envisager des choix de gestion des milieux naturels et de la faune. »

Rappel : le barème est intangible, il ne peut en aucun cas être modifié.

Capacités intermédiaires	Critères	Indicateurs potentiels (à adapter en fonction du sujet)	Consignes	--	-	+	++	Barème	APPRECIATIONS
C5.1 « Identifier les enjeux de gestion d'un site »	Repérage des éléments de contexte et des enjeux	- Compréhension du contexte - Explicitation des notions clés - Identification des acteurs	1.1 1.2 1.3 1.4 1.5					/3	
	Repérage des fonctions à enjeu pour un site <i>Le candidat identifie les différentes fonctions à enjeu au regard des usages socio-économiques variés qui agissent sur le milieu et l'impactent</i>	- Identification des usages socio-économiques - Identification des effets des usages sur le milieu - Explicitation des enjeux	1.1 1.4 1.6					/3	
	Construction d'une démarche de problématisation <i>Le candidat met en relation ; : conservation d'espèces, conciliation des usages multiples, régulation, ouverture de milieu, gestion de la faune, information du public</i>	- Explicitation du rôle des acteurs impliqués et de la dynamique des territoires - Prise en compte des politiques publiques et de la réglementation - Prise en compte des impacts sur le fonctionnement des écosystèmes et des choix techniques mobilisés - Formulation d'une des problématiques repérées	1.5 1.6 1.7 1.8					/8	
C5.2 « Envisager des choix de gestion des milieux naturels et de la faune »	Précisions des éléments de contexte d'un cas choisi par le candidat. <i>Le candidat établit une transposition sur un cas dont il connaît les éléments de contexte et les enjeux et qui présente une problématique similaire à celle présentée dans le sujet dont il connaît les éléments de contexte et de terrain</i>	- Précisions des éléments de contexte de l'activité choisie par le candidat - Précisions des objectifs et des enjeux explicitant la mise en œuvre de l'activité	2.1					/3	
	Analyse de la pertinence des choix réalisés au regard du développement durable <i>Le candidat discute de la pertinence de choix de gestion réalisés jusqu'alors ; limites, alternatives éventuelles</i>	- Explicitation de la mise en œuvre des choix techniques - Pertinence de l'argumentaire développé par le candidat	2.2 2.3					/3	
Note finale :								/20	
Appréciation générale :									Signature(s) du jury

Aide à la correction

Pour chaque copie, on utilise une grille où l'on mentionnera l'évaluation des questions et les points attribués.

Dans le cadre d'une évaluation par capacités la notation par fraction de points n'a plus de sens.

Dans un premier temps, il faut évaluer la qualité de la réponse à chaque consigne avec les niveaux de la colonne "évaluation" [- -, -, +, ++] au regard des critères d'évaluations. Les indicateurs d'évaluation permettent d'apprécier l'acceptabilité de la réponse fournie, ce sont des points observables.

Dans un deuxième temps, on donne une note à la partie concernée. Chaque partie est notée par points entiers.

Il est à noter que l'attribution de cette note doit se faire d'une manière globale, en prenant en compte les [- -, -, +, ++] attribués, mais en appréciant également la difficulté de la question, en prenant en compte des remarques et analyses pertinentes figurant sur la copie entière. Une partie comprenant une majorité de ++ et + peut donc parfaitement se voir attribuer la note maximale, même si elle comporte une question moins bien traitée (attribution d'un -). On cherchera donc à valoriser ce qui a été fait plutôt que de sanctionner ce qui ne l'a pas été (recommandation de l'inspection).

C 5.1 - Critères « Repérage des éléments de contexte

- Indicateur 1 Compréhension du contexte
- Indicateur 2 Explicitation des notions clés
- Indicateur 3 Identification des acteurs

Indicateur mobilisé / N° Consigne / Éléments de correction	--	-	+	++
Indicateur 1 1.1 Développement de l'urbanisation, des zones d'activités et extension des carrières	Le candidat n'a pas identifié les évolutions des espaces.	Le candidat a identifié au moins une évolution.	Le candidat a identifié au moins deux évolutions.	Le candidat a identifié les trois évolutions.
Indicateur 1 1.2 1ère phase : Travail de terrain : localisation de la population d'œdicnème criard, définition des secteurs à préserver de l'urbanisation.	Le candidat n'a identifié aucune action de la première phase logique des étapes de travail sur la conservation de l'espèce à savoir une phase de terrain et une phase d'analyse.	Le candidat a identifié une des actions de la 1ère phase.	Le candidat a identifié 2 actions de la première phase.	Le candidat a identifié toutes les actions de la première phase.

Travail d'analyse : identification des zones agricoles favorables à l'espèce				
Indicateur 2 1.3 La loi impose des mesures d'évitement, de réduction ou à défaut, de compensation des impacts. Le candidat prend appui sur l'une des 2 espèces pour expliquer le principe de l'ERC	Le candidat ne s'est pas approprié le principe de solidarité écologique.	Le candidat a simplement cité les trois mesures du principe ERC.	Le candidat a identifié les trois mesures du principe ERC, mais les explications manquent de précision ou de développement.	Le candidat maîtrise le principe ERC en identifiant les trois mesures et en s'appuyant sur l'une des deux espèces
Indicateur 1 1.4 Espèce steppique, sensible au dérangement et à l'intensification de l'agriculture, populations de faible densité et localisée principalement sur les 2 plaines concernées Éléments réglementaires : espèce en danger en Isère et protégée au niveau national. Contexte socio-économique : développement de l'urbanisation et des zones d'activités, extension de carrières, intensification agricole	Le candidat n'a pas identifié que la population de l'espèce était dans un état critique.	Le candidat a montré que la population de l'espèce est faible. Il ne s'appuie pas sur le contexte.	Le candidat a compris que les effectifs des populations sont faibles et que l'évolution positive des effectifs est une priorité en raison des statuts de protection.	Le candidat a compris que les effectifs des populations sont faibles et que l'évolution positive des effectifs est une priorité en raison des statuts de protection. Il a fait le lien avec l'intensification agricole et s'est appuyé sur les éléments du contexte socio-économique.
Indicateur 3 1.5 DREAL, LPO, Conseil régional AURA, Conseil départemental de l'Isère (on inclut les financeurs, mais les agriculteurs ne sont pas attendus car ils ne participent pas à l'élaboration)	La candidat n'a cité aucun acteur pertinent.	La candidat a cité un acteur pertinent ou deux acteurs mais appartenant à la même catégorie (par exemple, deux collectivités territoriales)	La candidat a cité deux acteurs relevant de deux catégories différentes)	Le candidat a cité au moins trois acteurs relevant de catégories différentes (par exemple ; LPO, DREAL, Conseil régional)

C 5.1 - Critère « Repérage des fonctions à enjeu pour un site »

- Indicateur 1 Identification des usages socio-économiques
- Indicateur 2 Identification des effets des usages sur le milieu
- Indicateur 3 Explication des enjeux

Indicateur mobilisé / N° Consigne / Éléments de correction	--	-	+	++
Indicateur 1 1.1 Usages socio-économiques : urbanisation, zones d'activités et carrières. la mention des usages agricoles est valorisable.	Le candidat n'a pas identifié les usages.	Le candidat a identifié au moins un usage.	Le candidat a identifié au moins deux usages.	Le candidat a identifié au moins trois usages.
Indicateur 2 Indicateur 3 1.4 Espèce steppique, sensible au dérangement et à l'intensification de l'agriculture, populations de faible densité et localisée principalement sur les 2 plaines concernées Éléments réglementaires : espèce en danger en Isère et protégée au niveau national. Contexte socio-économique : développement de l'urbanisation et des zones d'activités, extension de carrières, intensification agricole	Le candidat n'a pas identifié que la population de l'espèce était dans un état critique.	Le candidat a montré que la population de l'espèce est faible. Il ne s'appuie pas sur le contexte.	Le candidat a compris que les effectifs des populations sont faibles et que l'évolution positive des effectifs est une priorité en raison des statuts de protection.	Le candidat a compris que les effectifs des populations sont faibles et que l'évolution positive des effectifs est une priorité en raison des statuts de protection. Il a fait le lien avec l'intensification agricole et s'est appuyé sur les éléments du contexte socio-économique.
Indicateur 2 1.6 Menaces des usages agricoles (Irrigation, monoculture, intensification des cultures) sur les populations d'œdicnème.	Le candidat n'a identifié aucune menace.	le candidat a identifié une menace.	Le candidat a identifié deux menaces.	Le candidat a identifié l'ensemble des menaces.

C 5.1 - Critère « Construction d'une démarche de problématisation »

Le candidat met en relation ÷: conservation d'espèces, conciliation des usages multiples, régulation, ouverture de milieu, gestion de la faune, information du public

- Indicateur 1 Explicitation du rôle des acteurs impliqués et de la dynamique des territoires
- Indicateur 2 Prise en compte des politiques publiques et de la réglementation
- Indicateur 3 Prise en compte des impacts sur le fonctionnement des écosystèmes et des choix techniques mobilisés
- Indicateur 4 Formulation d'une des problématiques repérées

Indicateur mobilisé / N° Consigne / Éléments de correction	--	-	+	++
Indicateur 1 1.5 DREAL (animation et pilotage du plan de conservation) Conseil régional AURA (financement), LPO Isère (étude), Département de l'Isère (financement)	Le candidat n'a identifié aucun rôle.	Le candidat n'a identifié qu'un seul rôle.	Le candidat a identifié deux rôles.	Le candidat a identifié tous les rôles.
Indicateur 1 Indicateur 3 1.7 La mise en œuvre des mesures de préservation sur le terrain dépend de l'accord des agriculteurs à s'engager dans le plan en modifiant leurs pratiques. Pratiques agricoles favorables : Réduction des intrants agricoles, maintien d'une couverture herbacée sous une culture ligneuse (vigne, arboriculture...), création de bandes enherbées, Maintien des milieux ouverts (prairies, marais, coteaux, ...), gestion raisonnée du pâturage, Gestion raisonnée des fauches, Réduction du dérangement à proximité directe du nid	Le candidat n'a pas expliqué le rôle indispensable des agriculteurs pour la préservation de l'œdicnème criard.	Le candidat a simplement cité un à deux exemples de mesures favorables à la préservation de l'espèce sans expliquer le rôle des agriculteurs.	Le candidat a expliqué correctement le rôle indispensable des agriculteurs en s'appuyant sur deux pratiques agricoles expliquées favorables à la préservation de l'espèce.	Le candidat a expliqué correctement le rôle indispensable des agriculteurs en s'appuyant sur trois pratiques agricoles favorables à la préservation de l'espèce.

<p>Indicateur 4</p> <p>1.8 Exemple de problématique ++ recevable : « Comment concilier préservation de l'espèce XXX et activités agricoles dans le département de l'Isère ? ». A partir des documents, le candidat peut citer l'œdicnème criard ou le busard cendré. Toute autre espèce qui s'avérerait pertinente dans le contexte de l'Isère est acceptée.</p>	<p>Le candidat n'a pas précisé que la préservation de l'espèce était une priorité.</p>	<p>le candidat a identifié que l'enjeu était la préservation d'une espèce.</p>	<p>Le candidat a compris que l'enjeu était de concilier la préservation d'une espèce avec les activités agricoles. Formulation satisfaisante de la problématique</p>	<p>Le candidat a compris que l'enjeu était de concilier la préservation d'une espèce ou plusieurs avec les activités agricoles. Formulation très satisfaisante de la problématique</p>
---	--	--	--	--

C 5.2 - Critère « Précisions des éléments de contexte d'un cas choisi par le candidat ».

Le candidat établit une transposition sur un cas dont il connaît les éléments de contexte et les enjeux et qui présente une problématique similaire à celle présentée dans le sujet dont il connaît les éléments de contexte et de terrain

- Indicateur 1 Précisions des éléments de contexte de l'activité choisie par le candidat
- Indicateur 2 Précisions des objectifs et des enjeux explicitant la mise en œuvre de l'activité

Indicateur mobilisé / N° Consigne / Éléments de correction	--	-	+	++
<p>Indicateur 1 Indicateur 2</p> <p>2.1 Éléments attendus : le contexte naturel et géographique, les acteurs, les aspects socio-économiques et réglementaires</p> <p>Choix de l'activité présentée bien argumentée</p> <p>Enjeux expliqués</p> <p>Objectifs précisés clairement</p>	<p>Le candidat a mis en évidence une espèce non protégée par la loi.</p> <p>Le cas étudié propose différents acteurs mais leur rôle dans la gestion de l'espèce n'est pas clairement défini.</p> <p>Le candidat n'a pas réussi à préciser l'objectif de gestion de l'espèce et a identifié une mesure de gestion favorisant l'évolution positive de l'espèce en lien avec les acteurs concernés.</p>	<p>Le candidat a mis en évidence une espèce protégée et a abordé au moins une menace sur celle-ci.</p> <p>Le cas étudié met en place différents acteurs ayant un rôle dans la préservation.</p> <p>Le candidat a précisé au moins un objectif de gestion de l'espèce et a identifié une mesure de gestion favorisant l'évolution positive de l'espèce en lien avec les acteurs concernés.</p>	<p>Le candidat a mis en évidence une espèce protégée et a identifié ses menaces.</p> <p>Le cas étudié propose différents acteurs du territoire. Le candidat met en évidence l'accompagnement de ses acteurs dans la gestion de l'espèce.</p> <p>Le candidat a précisé les objectifs de gestion de l'espèce et a identifié deux mesures de gestion favorisant l'évolution positive de l'espèce.</p> <p>La problématique indique les modalités des actions de préservation de l'espèce protégée.</p>	<p>Le candidat a mis en évidence une espèce protégée et a identifié ses menaces. Il a fait le lien entre l'espèce et la gestion de son milieu.</p> <p>Le cas étudié précise les différents acteurs : financiers, institutionnelle et locaux. Le candidat met en évidence le nécessaire accompagnement de ces acteurs dans la gestion de l'espèce.</p> <p>Le candidat a précisé les objectifs de gestion de l'espèce et a identifié au moins deux mesures de gestion favorisant l'évolution positive de l'espèce en lien avec les acteurs concernés.</p> <p>La problématique indique clairement la stratégie de préservation de l'espèce protégée et ses premiers résultats.</p>

C 5.2 - Critère « Analyse de la pertinence des choix réalisés au regard du développement durable »

Le candidat discute de la pertinence de choix de gestion réalisés jusqu'alors ; limites, alternatives éventuelles

- Indicateur 1 Explicitation de la mise en œuvre des choix techniques

- Indicateur 2 Pertinence de l'argumentaire développé par le candidat

Indicateur mobilisé / N° Consigne / Éléments de correction	--	-	+	++
<p>Indicateur 1</p> <p>2.2 Mise en œuvre des choix techniques correctement explicités et clairement justifiés au regard des exigences du développement durable</p> <p>Argumentation développée pertinente prenant en compte les enjeux du développement durable.</p>	<p>Le candidat a présenté des choix techniques erronés ou n'a pas présenté de choix techniques. Il a décrit ces choix. Il ne les a pas positionnés dans le temps ni au regard des enjeux du développement durable.</p>	<p>Le candidat a présenté 1 choix technique qu'il a décrit ou il a simplement listé les choix techniques sans les décrire ou il a nommé un choix technique mais il l'a présenté de façon erronée. Il l'a positionné dans le temps mais a pu faire des contresens. Il n'a pris en compte qu'une dimension du développement durable.</p>	<p>Le candidat a présenté au moins 2 choix techniques. Il a décrit correctement ces choix mais il a pu mal les positionner dans le temps.</p> <p>Il en a abordé les limites.</p> <p>Il a pris en compte deux dimensions du développement durable.</p>	<p>Le candidat a présenté au moins 2 choix techniques. Il a décrit correctement ces choix et il les a positionnés dans le temps.</p> <p>Il en a précisé les conditions de réussite mise en œuvre, en a cerné les limites et en a envisagé des prolongements.</p> <p>Les enjeux du développement durable sont intégrés.</p>
<p>Indicateur 2</p> <p>2.3 Qualité de la discussion de la pertinence des choix au regard du développement durable.</p>	<p>Peu de recul réflexif et de discussion.</p>	<p>Des lacunes dans la discussion.</p> <p>Le candidat n'a pas fait de liens avec les piliers du développement durable.</p>	<p>Bon recul réflexif et discussion.</p> <p>Le candidat a fait des liens étroits avec un des piliers du développement durable.</p>	<p>Très bon recul réflexif et discussion.</p> <p>Le candidat a fait des liens étroits avec au moins deux piliers du développement durable.</p>